

**2016-2017**

**MASTER**  
**« MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FORMATION »**

**MENTION 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

# **LIVRET DE L'ÉTUDIANT**

## **M2 (NON PES)**

10 rue Molitor  
75016 Paris  
+33(0)1 40 50 25 92



Quelques-unes des informations données dans ce livret peuvent être complétées et/ou mises à jour tout au long de l'année universitaire.

Nous vous invitons

- à consulter fréquemment le site de l'ESPE et le portail étudiants
- à vous référer régulièrement aux panneaux d'affichage

Ceux-ci donnent des informations qui ne figurent pas dans le guide et apportent des corrections s'il y a lieu.

### DIRECTEUR ADJOINT, RESPONSABLE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Stéphane LELIÈVRE  
Bureau 16 (Molitor)

[stephane.lelievre@espe-paris.fr](mailto:stephane.lelievre@espe-paris.fr)

### Chargé de mission

Frédéric BOUVIER

[frédéric.bouvier@espe-paris.fr](mailto:frédéric.bouvier@espe-paris.fr)

### Responsables d'UE

|                       |                                   |                                                                                                                                                                      |
|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UE1                   | Christiane HERTH                  | <a href="mailto:christiane.herth@espe-paris.fr">christiane.herth@espe-paris.fr</a>                                                                                   |
| UE2                   | Pierre Campet / Sébastien BARATTE | <a href="mailto:pierre.campet@espe-paris.fr">pierre.campet@espe-paris.fr</a><br><a href="mailto:sebastien.baratte@espe-paris.fr">sebastien.baratte@espe-paris.fr</a> |
| UE3                   | Catherine VALIANT                 | <a href="mailto:catherine.valiant@espe-paris.fr">catherine.valiant@espe-paris.fr</a>                                                                                 |
| UE4                   | Sandrine MEYLAN                   | <a href="mailto:sandrine.meylan@espe-paris.fr">sandrine.meylan@espe-paris.fr</a>                                                                                     |
| UE5 (responsable TCF) | Anne-Sophie MOLINIE               | <a href="mailto:annesophie.molinie@espe-paris.fr">annesophie.molinie@espe-paris.fr</a>                                                                               |

### Le SEVE (Service des Etudes et de la Vie Etudiante)

Le SEVE organise l'aspect administratif du cursus de l'étudiant et du professeur stagiaire.

à Molitor

Marjory CHAMBON  
Responsable du SEVE  
Mail : [marjory.chambon@espe-paris.fr](mailto:marjory.chambon@espe-paris.fr)  
Téléphone : 01 40 50 25 30

Candice MALMANCHE  
Gestionnaire MEEF PREMIER DEGRE  
mail : [candice.malmanche@espe-paris.fr](mailto:candice.malmanche@espe-paris.fr)  
Téléphone : 01 40 50 25 39

aux Batignolles

Geneviève REPITON  
Gestionnaire MEEF  
mail : [genevieve.repiton@espe-paris.fr](mailto:genevieve.repiton@espe-paris.fr)  
Téléphone : 01 53 42 30 82

**Pour contacter le SEVE :**  
[scolarite@espe-paris.fr](mailto:scolarite@espe-paris.fr)

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de la Loi d'orientation et de refondation de l'école de la République, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Paris met en œuvre le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », mention « Premier degré » (MEEF 1er degré) pour les étudiants se destinant à l'enseignement en école primaire.

Le projet de formation des stagiaires-étudiants repose sur le principe de l'éducabilité de l'individu et met en avant l'importance de la polyvalence, de l'adaptation à des publics et des contextes différents. Il ambitionne de développer des compétences professionnelles solides en lien avec la formation, l'enseignement et l'éducation.

Le master MEEF 1<sup>er</sup> degré s'appuie, pour ce qui concerne les étudiants M2 non professeurs des écoles stagiaires, sur une formation faisant alterner période de cours à L'ESPE et stages d'observation et de pratique accompagnée (OPA), afin de favoriser la construction de leur identité professionnelle.

Les stages d'OPA constituent un temps de formation à part entière. L'école est donc un lieu de formation au même titre que l'ESPE.

### LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES A L'ESPE

L'étudiant ayant obtenu les 60 ECTS de l'année de M1 acquiert la possibilité de s'inscrire en M2. S'il n'est pas lauréat du CRPE, il devient étudiant de M2 MEEF (non professeur des écoles stagiaire) et pourra suivre des stages d'observation et de pratique accompagnée (OPA). La seconde année du master MEEF a pour objectifs de :

- ✓ acquérir la culture pluridisciplinaire et les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles (voir le référentiel de compétences en annexe, p. 24 ;

- ✓ s'entraîner à l'analyse de situations professionnelles ;
- ✓ s'initier à la recherche, en lien avec les pratiques professionnelles ;
- ✓ s'approprier les éléments d'une culture commune à tous les acteurs du système éducatif.

- ✓ se préparer aux épreuves du CRPE

### LA FORMATION COMPREND :

- ✓ des enseignements disciplinaires et didactiques ;
- ✓ des enseignements liés à la recherche ;
- ✓ deux stages d'OPA faisant l'objet d'un accompagnement ;
- ✓ des enseignements obligatoires communs aux étudiants inscrits dans trois mentions du master MEEF (Tronc commun « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif »).

Au total 120 ECTS sont nécessaires pour valider le master MEEF.

## SE FORMER A L'ESPE

Les enseignements des M2 sont annualisés (60 ECTS).

L'année de formation comporte 5 unités d'enseignements (UE), dont la validation permet l'attribution de crédits ECTS.

| 5 UNITES D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>UE1</b><br>Apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école                              |
| <b>UE2</b><br>Démarches et apprentissages scientifiques                                             |
| <b>UE3</b><br>Analyse de pratiques d'enseignement<br>+ culture et pratiques numériques <sup>1</sup> |
| <b>UE4</b><br>Recherche et pratiques professionnelles                                               |
| <b>UE5</b><br>Culture commune                                                                       |

Les évaluations sont effectuées au sein des UE, sous la forme d'un contrôle continu des connaissances<sup>2</sup> (sauf pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense de contrôle continu<sup>3</sup>).

NB : le contenu détaillé des différentes UE (descriptif des enseignements, ECTS, volumes horaires, modalités des évaluations) est en ligne sur le Portail Etudiants

La seconde année de formation comporte deux stages d'OPA obligatoires, effectués dans deux cycles différents.

<sup>1</sup> L'usage du numérique (outils et ressources) fait également partie intégrante de la formation au sein de toutes les UE.

<sup>2</sup> Voir annexe 5 p. 30.

<sup>3</sup> Voir les conditions de demande de dispense d'assiduité p. 16.

# 1. LE CONCOURS DE RECRUTEMENT, SESSION 2017

## MAQUETTE DU CONCOURS

| I. ADMISSIBILITE                                                                    |       |          | II. ADMISSION                                                                                                           |           |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|
| I. 1 : Epreuve écrite de Français                                                   | Durée | Note sur | II. 1 : Mise en situation professionnelle (option : ST, H, G, Hist. des arts, AV, EM, Instruction civique et morale)    | Durée     | Note sur     |
| Question portant sur textes(s) littéraire(s) ou documentaire(s)                     | 4h    | 11       | Présentation du dossier candidat                                                                                        | 20'       | 20           |
| Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) |       | 11       | Entretien avec le jury                                                                                                  | 40'       | 40           |
| Dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français               |       | 13       | TOTAL                                                                                                                   | 1h        | 60           |
| TOTAL (dont 5 points portant sur la qualité de l'écrit)                             | 4h    | 40       |                                                                                                                         |           |              |
| I. 2 : Epreuve écrite de mathématiques                                              | Durée | Note sur | II. 2. Entretien à partir d'un dossier                                                                                  | Durée     | Note sur     |
| Problème portant sur un (des) domaine(s) des programmes (école, collège)            | 4h    | 13       | Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA)                                                    | 10' + 20' | 40           |
| Exercices indépendants et complémentaires                                           |       | 13       | Dossier jury (5 pp. max.) portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire | 15' + 30' | 60 (20 + 40) |
| Dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des maths                 |       | 14       |                                                                                                                         |           |              |
| TOTAL                                                                               | 4h    | 40       | TOTAL                                                                                                                   | 1h15      | 100          |

## CONCOURS : DATES DE LA SESSION 2017

- Admissibilité :
  - Les épreuves écrites de français et de mathématiques auront lieu jeudi 20 et vendredi 21 avril 2017.
- Admission :
  - Les dates des épreuves d'admission sont fixées par les recteurs. Les épreuves auront lieu entre mai et juillet 2017. Les calendriers des épreuves d'admission seront disponibles sur les sites internet des académies.
  - En vue de la première épreuve d'admission "mise en situation professionnelle", les candidats déclarés admissibles devront remettre un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet choisi au moment de l'inscription. Ce dossier devra être envoyé quelques jours après la publication des résultats d'admissibilité. Les modalités de transmission de ce dossier (date, lieu d'envoi, page de garde éventuelle...) seront disponibles sur le site du Service Interacadémique des Examens et Concours (Siec).

## INSCRIPTIONS AU CRPE

Les inscriptions aux concours de la session 2016 auront lieu par internet **jusqu'au jeudi 13 octobre 2016, 17 heures, heure de Paris.**

Pour toute information, consulter le site du ministère de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid71562/epreuves-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

## 2. L'année de M2 – non PES : contenu des enseignements

### M2 MEEF non PES (CURSUS ADAPTE)

| Intitulé UE                                                              | Contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Volume horaire par étudiant |                  |              |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|--------------|
|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Heures CM                   | Heures TD/TP/Ons | TOTAL CM+TD  |
| UE1<br>Apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école primaire | Outils, démarches et contenus pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et de la maîtrise de la langue (reprise et approfondissement différenciés des connaissances disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des disciplines scientifiques à l'école primaire). Apports de la recherche. Concevoir son enseignement aux différents cycles de l'école primaire. Usage pédagogique des outils et ressources numériques. | 36                          | 36               | 130          |
|                                                                          | Concevoir son enseignement en Histoire-Géographie-Instruction civique et morale. Usage pédagogique des outils et ressources numériques                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                             | 14               |              |
|                                                                          | Arts (AV + EM) : didactiques et pédagogies ; usage pédagogique des outils et ressources numériques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 14               |              |
|                                                                          | Culture artistique et histoire des arts ; usage pédagogique des outils et ressources numériques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                             | 14               |              |
|                                                                          | Langues vivantes étrangères (LVE) : didactique et pédagogie (dont 4h : numérique appliqué à l'enseignement des langues étrangères)                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             | 16               |              |
|                                                                          | Groupe de besoins spécifiques - français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                             | 13               | 13           |
|                                                                          | Une option au choix parmi les 6 de l'UE1 (voir ci-dessous) ou celle de l'UE2 (voir plus bas)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             |                  |              |
|                                                                          | Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en histoire, géographie, instruction civique et morale, éducation musicale, arts visuels ou histoire des arts                                                                                                                                                                                                                                                                      |                             | 6                | 6            |
|                                                                          | Développer un savoir-faire de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             | 1                | 1            |
| UE2<br>Démarches et apprentissages scientifiques                         | Enseigner les disciplines scientifiques de l'école primaire : Mathématiques (reprise et approfondissement différenciés des connaissances disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des disciplines scientifiques à l'école primaire)                                                                                                                                                                                          | 36                          | 34               | 138,5        |
|                                                                          | Enseigner les disciplines scientifiques de l'école primaire : Sciences expérimentales et Technologie (reprise et approfondissement différenciés des connaissances disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des disciplines scientifiques à l'école primaire)                                                                                                                                                                 |                             | 32               |              |
|                                                                          | Enseigner les disciplines scientifiques de l'école primaire : Education physique et sportive (reprise et approfondissement différenciés des connaissances disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des disciplines scientifiques à l'école primaire)                                                                                                                                                                         |                             | 36               |              |
|                                                                          | Développer des compétences de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives en Education physique et sportive                                                                                                                                                                                                                                   |                             | 0,5              |              |
|                                                                          | Groupe de besoins spécifiques - mathématiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             | 15               | 15           |
|                                                                          | Une option au choix parmi celle de l'UE2 (voir ci-dessous) ou les 6 de l'UE1 (voir plus haut)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |                  |              |
|                                                                          | Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en Sciences expérimentales et Technologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                             | 6                | 6            |
|                                                                          | Développer des compétences de présentation orale pour organiser et transmettre les connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives en Sciences expérimentales et Technologie                                                                                                                                                                                                                           |                             | 1                | 1            |
| UE3<br>Analyse de pratiques d'enseignement                               | Stage : observation (1 semaine ; classe tuteur) + pratique accompagnée en alternance (filé ; 1 jour / semaine x 24 semaines ; classe MAT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Terrain                     |                  |              |
|                                                                          | Tutorat : accompagnement de stage à l'ESPE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             | 18               | 18           |
|                                                                          | TICE : culture et pratiques numériques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3                           | 9                | 12           |
|                                                                          | Analyses de situations professionnelles non disciplinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             | 12               | 12           |
|                                                                          | Développer des compétences de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                             | 0,75             | 0,75         |
| UE4<br>Recherche et pratiques professionnelles                           | Séminaire d'initiation à la recherche et pratiques professionnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2                           | 14               | 16           |
| UE5<br>Culture commune                                                   | Tronc commun de formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                             | 16               | 16           |
| <b>Total</b>                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>77</b>                   | <b>330,25</b>    | <b>407,3</b> |

### 3. FORMATION PROFESSIONNELLE : LES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)

#### UE1 « APPRENTISSAGES LANGAGIERS ET CULTURE HUMANISTE A L'ECOLE PRIMAIRE »

Les éléments constitutifs de cette UE concernent les disciplines enseignées à l'école primaire suivantes : Français, domaine des Arts (Arts visuels, Éducation musicale et Histoire des arts), Histoire, Géographie, Éducation civique et morale, Langues étrangères.

Pendant la deuxième période d'enseignement (janvier-juin), dans une double logique de préparation à l'option de la première épreuve orale d'admission et de préparation au métier, l'UE2 inclut la construction de connaissances disciplinaires et didactiques spécifiques dans l'un des domaines suivants : Histoire ou Géographie ou Instruction civique et morale ou Éducation musicale ou arts visuels ou Histoire des arts.

#### UE2 « DEMARCHES ET APPRENTISSAGES SCIENTIFIQUES »

Les éléments constitutifs de cette UE concernent les disciplines enseignées à l'école primaire suivantes : Mathématiques, Sciences expérimentales et Technologie, Education physique et sportive.

Pendant la deuxième période d'enseignement (janvier-juin), dans une double logique de préparation à l'option « Sciences et Technologie » de la première épreuve orale d'admission et de préparation au métier, l'UE2 inclut la construction de connaissances disciplinaires et didactiques spécifiques.

#### REMARQUE

Pour les UE1 et les UE2, dans une logique de personnalisation de la formation, des dispenses exceptionnelles de contrôle continu peuvent être accordées en début d'année par une commission pédagogique aux étudiants qui en font la demande (voir p. 16).

#### UE3 « ANALYSER DES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT »

##### Accompagnement des stages

Directement articulé aux stages d'observation et de pratique accompagnée, le travail effectué dans l'UE permet

- de préparer et d'exploiter l'observation de la classe (stage de la première période d'enseignement) ;
- d'analyser les situations mises en œuvre dans les classes pour en comprendre les enjeux (stage de la deuxième période d'enseignement).

#### UE4 RECHERCHE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

##### MÉMOIRE DE DEUXIEME ANNEE

##### ♦ Domaines d'investigation possibles

Les questions posées par l'exercice du métier d'enseignant sont multiples et peuvent s'inscrire dans plusieurs domaines :

✓ *Domaine de la didactique des disciplines* : gestion des apprentissages dans le cadre de son enseignement, notions à enseigner, représentations initiales, construction de compétences, définition d'objectifs, construction d'activités de classe, ...

☞ **Tous les domaines disciplinaires peuvent être concernés par de tels questionnements :** le français (la littérature de jeunesse, la maîtrise de la langue, l'expression orale, la production d'écrit, etc.), les mathématiques (numération, résolution de problèmes, utilisation d'instruments et de techniques en géométrie, etc.), arts (pratiques vocales, histoire des arts, etc.), sciences (le fonctionnement du vivant, les êtres vivants dans leur environnement, etc.), ...

De même, des questionnements liés à l'inter-, la pluri-, la transdisciplinarité peuvent être particulièrement riches.

Parallèlement à ces domaines disciplinaires, d'autres entrées sont possibles :

✓ *Domaine de la pédagogie* : gestion du temps, de l'espace, autorité, gestion du groupe classe, outils pédagogiques (tableau, manuels, fiches de travail...), ...

✓ *Domaine de l'institution* : orientation, relations avec les parents d'élèves, projet d'établissement, ...

✓ *Domaine des approches innovantes* : conception et évaluation de dispositifs nouveaux (intégration du numérique dans son enseignement, intégration de son enseignement dans le cadre de projets, transdisciplinarité, ...)

✓ *Domaine socio-éducatif* : éducation à la citoyenneté, au développement durable, éducation à la santé, ...

#### ♦ Enjeux du mémoire

Production écrite structurée, résultant d'une réflexion approfondie, le mémoire des M2 non PES prend appui sur les lectures effectuées au cours de la formation et les observations et données recueillies lors des stages d'OPA.

Conçu dans une logique d'initiation à la recherche, le mémoire permet au professeur stagiaire de prendre le recul indispensable par rapport à ses expériences et ses observations effectuées en classe et d'analyser des situations rencontrées à cette occasion.

#### ♦ Finalités

Outre son caractère formateur, le mémoire constitue également un élément majeur en vue de la délivrance du diplôme national de master.

#### ♦ Modalités de travail

À l'occasion des premières séances de tutorat, les tuteurs

- participent au choix

- ✓ du sujet de mémoire ;
- ✓ des axes de travail du mémoire ;
- ✓ aident le stagiaire à construire la liaison entre stage et mémoire.

- En fin d'année, ils

- ✓ apportent un regard croisé sur le mémoire et sa soutenance ;
- ✓ participent si possible au jury de soutenance de fin d'année.

Le travail du stagiaire est accompagné par un directeur de mémoire.

#### ♦ Rédaction du mémoire

Un mémoire peut être élaboré et réalisé en commun par deux stagiaires. Dans ce cas, le binôme contribue à développer l'habitude du travail en équipe.

Chacun des rédacteurs devra être en mesure de préciser son apport spécifique au mémoire lors de la soutenance.

## UE5 « CULTURE COMMUNE »

### ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

Les contenus abordés participent en premier lieu de la construction d'une « culture commune » à tous les futurs acteurs du système éducatif. Ils contribuent à faire en sorte que « tous les personnels concourent à des objectifs communs » en référence à la « culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.

*Les contenus de la formation TCF, les plannings, les informations pratiques concernant cette UE sont en ligne sur le portail étudiants, onglet « Tronc commun de formation ».*

### CONCOURS BLANC ET ORAUX BLANCS

Ces exercices sont proposés à tous les étudiants de première année dans une perspective de préparation aux épreuves du concours de recrutement.

- **Concours blanc : les jeudi 05 et vendredi 06 janvier 2007**
  - Disciplines concernées :
    - Français : 08h30-12h30
    - Mathématiques : 08h30-12h30
- **Oraux blancs**
  - Disciplines obligatoires
    - Education physique et sportive
    - Sciences humaines et sociales
  - Disciplines optionnelles
    - Arts visuels
    - Education musicale
    - Géographie
    - Histoire
    - Histoire des arts
    - Instruction civique et morale
    - Sciences et technologie
  - Dates :
    - à définir par les formateurs concernés en fonction des emplois du temps des étudiants et de leur propre agenda

## 4. FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL : LES STAGES

### STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE (OPA)

Deux stages d'observation et de pratique accompagnée sont organisés dans le cursus de la première année du master MEEF. Ils visent une approche progressive de la réalité du métier, des établissements scolaires et des classes, font l'objet d'un accompagnement à l'ESPE.

#### Objectifs

Grâce à une expérience renforcée de la pratique de la classe dans le cursus des étudiants se préparant au métier de professeur des écoles, ce stage vise à favoriser la professionnalisation.

#### Modalités

Le stage de pratique accompagnée se déroule dans les classes de maîtres formateurs à raison d'une journée par semaine (le jeudi). Ce stage comporte deux volets : un premier stage de septembre à décembre, un second de janvier à mars. Dans la mesure du possible, le stagiaire alterne une période en maternelle et une autre en élémentaire.

Voir cahier la *Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée* en annexe (p. 21.)

#### Évaluation

Chaque maître formateur rédige une fiche bilan, à l'issue de chacun des deux stages (fin décembre, fin mars). Ces bilans décrivent la part prise par l'étudiant aux activités menées en classe, font le point sur son assiduité et son implication, ses compétences liées à la préparation et l'analyse des séances, la gestion du groupe, etc. L'étudiant intègre obligatoirement ces bilans dans son portfolio électronique.

#### Assiduité en stage

La participation au stage est obligatoire pour valider l'UE3. Aucune dispense d'assiduité, quel qu'en soit le motif, ne peut être accordée aux étudiants.

En cas de force majeure, l'étudiant qui se voit contraint à une absence informe sans délais l'école de stage et le SEVE ([scolarite@espe-paris.fr](mailto:scolarite@espe-paris.fr)).

#### Encadrement des stages à l'ESPE

Chaque stage donne lieu, au sein de l'unité d'enseignement spécifique (UE3), à une préparation (adaptation au stage, mise en projet, construction d'outils d'observation de la classe, recueil de données...) et à une exploitation (exposés d'étudiants, travaux de groupes, analyse de matériel, notamment de manuels scolaires, analyse de travaux d'élèves, élaboration d'un portefeuille de compétences).

La préparation permet également d'informer l'étudiant des exigences qu'il lui appartiendra de respecter strictement durant le stage :

- assiduité et ponctualité ;
- respect des rythmes de travail et des horaires de la classe ;
- respect des règles en vigueur dans l'école.

#### Fiche bilan

Chaque stage fait l'objet d'une fiche rédigée par le maître formateur et remise à l'étudiant. Cette fiche reprend la synthèse des remarques et conseils formulés lors du stage. Le maître

formateur y signale également toute absence non justifiée du stagiaire. Cette fiche figure nécessairement dans le portfolio électronique de l'étudiant.

### **Assiduité en stage**

La participation aux stages est obligatoire pour valider l'UE3.

« L'absence *non justifiée* à trois jours de stage entraîne la note 0/20 <sup>4</sup> » à l'UE3.

### **Portfolio**

Le portfolio électronique accompagne l'étudiant tout au long des deux années de cursus du master.

Il constitue l'outil grâce auquel sont collectés les avis et les conseils prodigués par écrit lors des visites de stage.

Il intègre l'ensemble des fiches bilan remises à l'étudiant ; chaque fiche bilan est nécessairement accompagnée des préparations (et des progressions) proposées par l'étudiant ; il permet de recueillir des annotations, des pistes de réflexion proposées par le formateur chargé de l'UE3.

Le formateur chargé de l'évaluation de l'UE3 prend appui sur les éléments du portfolio électronique pour, le cas échéant, pondérer l'évaluation semestrielle de l'UE.

### **Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée<sup>5</sup>**

Rédigée en concertation avec le rectorat, ce document précise :

- le cadre institutionnel ;
- les modalités de déroulement et d'accompagnement des stages.

---

<sup>4</sup> Voir *Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation* p. 30.

<sup>5</sup> Voir p. 21.

## 5. Calendrier M2 non PES<sup>6</sup>

|                                              |                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------|
| Semaine 37                                   | Début des cours                 |
| Semaines 39-48                               | Stage OPA 1 (le jeudi)          |
| Semaine 43                                   | Congés d'automne                |
| Semaines 51-52                               | Congés de fin d'année           |
| Jeudi 05, vendredi 06 janvier                | Concours blancs                 |
| Semaines 02-13                               | Stage OPA 2 (le jeudi)          |
| Semaine 07                                   | Congés d'hiver                  |
| Semaines 14-15                               | Congés de printemps             |
| Jeudi 20 et vendredi 21 avril                | CRPE : épreuves d'admissibilité |
| Juin ? (à vérifier sur le site du ministère) | CRPE : épreuves d'admission     |

<sup>6</sup> Voir aussi le calendrier annuel p. 20.

## 6. Contrôle des connaissances et évaluation

### Évaluation : contrôle continu ou terminal

Le contrôle des connaissances s'effectue par contrôle continu sauf le cas exceptionnel des dispenses d'assiduité.

**IMPORTANT** : Les étudiants étrangers inscrits dans le cadre des programmes d'échange (exemple : ERASMUS) sont soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances, sous réserve des modalités particulières de contrôle par les enseignants concernés.

### A. Contrôle continu (CC)

#### MODALITES DU CONTROLE CONTINU DANS LES DIFFERENTES UE <sup>7</sup>

Les modalités des évaluations, UE par UE, sont disponibles en ligne sur le « Portail Etudiants », dans les « descriptifs des enseignements ».

N.B. :

Les étudiants bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) sont dispensés de participer aux stages d'observation et de pratique accompagnée (UE3), à l'accompagnement de stage (UE3) ainsi qu'aux ateliers de pratique professionnelle (UE3). Ils sont dispensés de l'évaluation de l'UE3.

#### ASSIDUITE

Le contrôle continu engage les étudiants à l'assiduité.

Certaines absences peuvent être justifiées : cas médicaux, participation à un concours, convocation officielle à un examen ou autre motif légal, problème familial grave. Dans ces quatre cas, il appartient à l'étudiant de produire un justificatif auprès du Service des Etudes et de la Vie de l'Etudiant (SEVE). Tout autre cas d'absence accompagné d'un justificatif fera l'objet d'un examen particulier de la part du SEVE quant à son caractère pertinent. Le service des affaires générales pourra, le cas échéant, apporter à l'étudiant des éclairages sur la jurisprudence en matière d'absence

TRES IMPORTANT :

**En cours de semestre, au sein d'une même UE, la 3<sup>ème</sup> absence *injustifiée* au regard de la liste d'émargement, donnera lieu à la mention ABI (absence injustifiée) pour cette UE.** La mention ABI correspond nécessairement à la note « 0 ».

*Lors d'un exercice prévu dans le cadre du contrôle continu*

- toute absence *injustifiée*, alors que le calendrier semestriel des exercices a été diffusé auprès des étudiants, vaudra un zéro ;
- toute absence *justifiée* donnera lieu, à titre exceptionnel, à une autorisation de participer à la seconde session (de rattrapage) prévue en fin d'année dans le cadre du contrôle terminal (voir ci-dessous).

**Il appartient à chaque étudiant de présenter au SEVE les justificatifs nécessaires le jour-même où il reprend ses activités au retour d'une absence.**

<sup>7</sup> Le détail des contenus et des modalités de l'évaluation, ainsi que le calendrier arrêté, est présenté par chaque formateur en charge d'un TD.

## RAPPEL :

« L'absence *non justifiée* à trois jours de stage entraîne la note 0/20<sup>8</sup> » à l'UE3.

## JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Les justificatifs d'absence sont déposés par les étudiants auprès du service des études et de la vie de l'étudiant (SEVE).

Il appartient au SEVE d'évaluer le caractère pertinent du justificatif d'absence apporté par un étudiant.

## DISPENSE DE CONTROLE CONTINU

Il est donné la possibilité de demander une **dispense de contrôle continu** et une **autorisation de bénéficier du contrôle terminal** :

1. aux étudiants ayant une activité professionnelle ;
2. aux étudiants ayant des enfants à charge ;
3. aux étudiants inscrits en double cursus ;
4. aux étudiants handicapés ;
5. aux sportifs de haut niveau ;
6. aux étudiants engagés dans la vie civique ;
7. aux étudiants élus dans les Conseils centraux et inter-universitaires.

Ces étudiants doivent en faire la demande auprès du service des études et de la vie de l'étudiant dans les délais prescrits. Si la situation de l'étudiant l'exige (maladie, changement de contrat de travail, etc.), le délai pourra être repoussé. La décision précisera les enseignements pour lesquels la dispense est accordée pour l'année universitaire.

N.B. : Les UE s'évaluant *globalement*, le contrôle des connaissances dans le cadre du contrôle terminal s'effectue *pour toute l'UE concernée*<sup>9</sup>.

## DEMANDE DE VALIDATION D'UE

Les étudiants estimant disposer de justificatifs leur permettant de demander la validation d'une UE doivent en effectuer la demande auprès du service des études et de la vie de l'étudiant. Ils constituent un dossier comportant les justificatifs nécessaires.

☞ La commission pédagogique *ad hoc*, composée des responsables d'UE et présidée par le responsable de la mention MEEF, examine les demandes déposées par les étudiants (dispense de contrôle continu, validation d'UE) afin, le cas échéant, de donner son accord.

## B. Contrôle terminal (CT)

Les étudiants dispensés de contrôle continu pour une UE sont soumis à l'évaluation en contrôle terminal pour l'UE concernée.

## MODALITES DU CONTROLE TERMINAL

Il consiste en une épreuve d'examen qui représente 100% de l'évaluation d'une UE. Les épreuves du contrôle terminal sont organisées en juin (voir les descriptifs des enseignements, en ligne sur le site de l'ESPE).

La correction des épreuves écrites du contrôle terminal se fait sous anonymat.

Une liste d'émargement, corollaire de l'anonymat des copies, est exigée lors de l'épreuve finale.

---

<sup>8</sup> Voir *Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation*, p. 30.

<sup>9</sup> Voir *Modalités du contrôle continu dans les différentes UE*, p. 30.

L'absence, *justifiée ou non*, à un examen du contrôle terminal entraîne la note de 0/20. Pour les étudiants boursiers, il est important de justifier une absence à un examen, le maintien de la bourse étant lié à l'assiduité et à la présence aux examens.

Les épreuves de contrôle terminal peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage lors d'une seconde session.

### SECONDE SESSION (DE RATTRAPAGE) POUR LE CT

Une 2<sup>ème</sup> session (de rattrapage) est organisée (fin juin - début juillet) pour les seuls étudiants de première année et de deuxième année (cursus *adapté*) n'ayant pas validé une ou des UE dans le cadre du *contrôle terminal*.

Les dates de cette deuxième session figurent sur le calendrier universitaire.

N.B. : Seules les épreuves d'examen terminal inférieures à 10/20 doivent être repassées en seconde session.

### C. Dates des examens ; notes

✓ Le calendrier général des examens est consultable sur le site de l'ESPE. Dans le cadre du CC, l'enseignant organise librement les évaluations. Celles-ci ne font pas l'objet de convocations et les dates d'examens ne sont pas inscrites dans le calendrier des examens.

✓ Les notes

- En contrôle terminal,
  - Les notes d'une UE inférieures à la moyenne doivent nécessairement faire l'objet d'un rattrapage. Les UE étant envisagées globalement, toute l'UE concernée doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 ;
  - la note obtenue lors de la session de rattrapage se substitue à celle de session 1, même si elle est moins bonne.
- Une UE validée l'est à vie.

### D. Compensation

La compensation s'effectue entre les différentes UE, **sauf dans le cas de l'UE4 (maîtrise d'une langue étrangère) qui ne peut être obtenue par compensation** : conformément au texte de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des master MEEF, l'enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues constitue une UE créditée de 3 ECTS, non compensable.

### E. Jury de diplôme

Il se réunit en fin de M1 pour délibérer sur le passage en M2 au vu des résultats du semestre 1 et du semestre 2, en fonction des pré-requis exigés ; le jury de fin de M1, réuni pour le passage en M2, délibère sur l'attribution de la maîtrise avec 60 ECTS.

*Le jury délibère souverainement.* La séance n'est pas publique. Après délibération, le jury proclame les résultats. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel.

## **F. Communication des résultats**

La communication des notes s'effectue sur [moncompte@espe-paris.fr](mailto:moncompte@espe-paris.fr), au plus tard deux jours francs après la tenue des jurys.

La consultation des copies d'examen s'effectuera après proclamation des résultats, sur place, à l'ESPE, selon les jours et horaires fixés par le SEVE et diffusés sur le portail étudiant de l'université Paris-Sorbonne et, le cas échéant, avec présence d'enseignant(s) pour recevoir l'étudiant et lui apporter les commentaires nécessaires.

Les relevés de note du master sont envoyés par le SEVE à l'adresse personnelle de l'étudiant.

## **ANNEXES**

# 1. Calendrier annuel M2 non PES

2016 - 2017  
MASTER MEEF MENTION PREMIER DEGRE  
Calendrier annuel M2 non PES (cursus adapté)

| AOUT  | SEPTEMBRE   | OCTOBRE     | NOVEMBRE    | DECEMBRE     | JANVIER             | FEVRIER      | MARS         | AVRIL                | MAI   | JUIN  | JUILLET |
|-------|-------------|-------------|-------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|----------------------|-------|-------|---------|
| LU 1  | JE 1        | SA 1        | MA 1        | JE 1 OPA 8   | DI 1                | ME 1         | ME 1         | SA 1                 | LU 1  | JE 1  | SA 1    |
| MA 2  | VE 2        | DI 2        | ME 2        | VE 2         | LU 2                | JE 2 OPA 14  | JE 2 OPA 16  | DI 2                 | MA 2  | VE 2  | DI 2    |
| ME 3  | SA 3        | LU 3        | JE 3 OPA 4  | SA 3         | MA 3                | VE 3         | VE 3         | LU 3                 | ME 3  | SA 3  | LU 3    |
| JE 4  | DI 4        | MA 4        | VE 4        | DI 4         | ME 4                | SA 4         | SA 4         | MA 4                 | JE 4  | DI 4  | MA 4    |
| VE 5  | LU 5        | ME 5        | SA 5        | LU 5         | JE 5 concours blanc | DI 5         | DI 5         | ME 5                 | VE 5  | LU 5  | ME 5    |
| SA 6  | MA 6        | JE 6 OPA 2  | DI 6        | MA 6         | VE 6                | LU 6         | LU 6         | JE 6                 | SA 6  | MA 6  | JE 6    |
| DI 7  | ME 7        | VE 7        | MA 7        | ME 7         | SA 7                | ME 7         | MA 7         | VE 7                 | DI 7  | ME 7  | VE 7    |
| LU 8  | JE 8        | SA 8        | LU 8        | JE 8 OPA 9   | DI 8                | ME 8         | ME 8         | SA 8                 | LU 8  | JE 8  | SA 8    |
| MA 9  | VE 9        | DI 9        | ME 9        | VE 9         | LU 9                | JE 9         | JE 9 OPA 17  | DI 9                 | MA 9  | VE 9  | DI 9    |
| ME 10 | SA 10       | LU 10       | JE 10 OPA 5 | SA 10        | MA 10               | VE 10        | VE 10        | LU 10                | ME 10 | SA 10 | LU 10   |
| DI 11 | ME 11       | MA 11       | VE 11       | DI 11        | ME 11               | SA 11        | SA 11        | MA 11                | JE 11 | DI 11 | MA 11   |
| VE 12 | LU 12       | ME 12       | SA 12       | LU 12        | JE 12 OPA 11        | DI 12        | DI 12        | ME 12                | VE 12 | LU 12 | ME 12   |
| SA 13 | MA 13       | JE 13 OPA 3 | DI 13       | MA 13        | VE 13               | LU 13        | LU 13        | JE 13                | SA 13 | MA 13 | JE 13   |
| DI 14 | ME 14       | VE 14       | LU 14       | ME 14        | SA 14               | MA 14        | MA 14        | VE 14                | DI 14 | ME 14 | VE 14   |
| LU 15 | JE 15       | SA 15       | MA 15       | JE 15 OPA 10 | DI 15               | ME 15        | ME 15        | SA 15                | LU 15 | JE 15 | SA 15   |
| MA 16 | VE 16       | DI 16       | ME 16       | VE 16        | LU 16               | JE 16 OPA 18 | JE 16 OPA 18 | DI 16                | MA 16 | VE 16 | DI 16   |
| ME 17 | SA 17       | LU 17       | JE 17 OPA 6 | SA 17        | MA 17               | VE 17        | VE 17        | LU 17                | ME 17 | SA 17 | LU 17   |
| JE 18 | DI 18       | MA 18       | VE 18       | DI 18        | ME 18               | SA 18        | SA 18        | MA 18                | JE 18 | DI 18 | MA 18   |
| VE 19 | LU 19       | ME 19       | SA 19       | LU 19        | JE 19 OPA 12        | DI 19        | DI 19        | ME 19                | VE 19 | LU 19 | ME 19   |
| SA 20 | MA 20       | JE 20       | DI 20       | MA 20        | VE 20               | LU 20        | LU 20        | JE 20 concours blanc | SA 20 | MA 20 | JE 20   |
| DI 21 | ME 21       | VE 21       | LU 21       | ME 21        | SA 21               | MA 21        | MA 21        | VE 21                | DI 21 | ME 21 | VE 21   |
| LU 22 | JE 22       | SA 22       | MA 22       | JE 22        | DI 22               | ME 22        | ME 22        | SA 22                | LU 22 | JE 22 | SA 22   |
| MA 23 | VE 23       | DI 23       | ME 23       | VE 23        | LU 23               | JE 23 OPA 15 | JE 23 OPA 19 | DI 23                | MA 23 | VE 23 | DI 23   |
| ME 24 | SA 24       | LU 24       | JE 24 OPA 7 | SA 24        | MA 24               | VE 24        | VE 24        | MA 24                | ME 24 | SA 24 | LU 24   |
| JE 25 | DI 25       | MA 25       | VE 25       | DI 25        | ME 25               | SA 25        | SA 25        | ME 25                | JE 25 | DI 25 | MA 25   |
| VE 26 | LU 26       | ME 26       | SA 26       | LU 26        | JE 26 OPA 13        | DI 26        | DI 26        | VE 26                | SA 26 | LU 26 | ME 26   |
| SA 27 | MA 27       | JE 27       | DI 27       | MA 27        | VE 27               | LU 27        | LU 27        | JE 27                | DI 27 | MA 27 | JE 27   |
| DI 28 | ME 28       | VE 28       | LU 28       | ME 28        | SA 28               | MA 28        | MA 28        | VE 28                | SA 28 | LU 28 | ME 28   |
| LU 29 | JE 29 OPA 1 | SA 29       | MA 29       | JE 29        | DI 29               | ME 29        | ME 29        | SA 29                | LU 29 | JE 29 | SA 29   |
| MA 30 | VE 30       | DI 30       | ME 30       | VE 30        | LU 30               | JE 30 OPA 20 | JE 30 OPA 20 | DI 30                | MA 30 | VE 30 | DI 30   |
| ME 31 |             | LU 31       |             | SA 31        | MA 31               | VE 31        | VE 31        | ME 31                |       | LU 31 |         |

|  |                                                |
|--|------------------------------------------------|
|  | formation ESPE                                 |
|  | stage d'observation et de pratique accompagnée |
|  | congés                                         |
|  | journées d'étude                               |

## 2. Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Paris



**Master**

**« Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**  
**Mention 1<sup>er</sup> degré**

**Première année (M1)**

**Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée**  
**2016-2017**

### 1. Le cadre institutionnel

Les stages d'observation et de pratique accompagnée destinés aux étudiants de première année du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), mention « Premier degré », sont d'une durée de 2 semaines.

Ils se déroulent dans les classes de maîtres formateurs, en maternelle et en élémentaire.

### 2. Rôle du maître formateur

Le maître formateur :

- donne à voir la réalité de sa classe et de son école ;
- expose ses manières de faire ;
- présente ses outils et écrits professionnels ;
- explicite les démarches mises en œuvre dans les situations d'apprentissage ;
- établit des liens explicites entre ses activités de classe et les programmes et attendus institutionnels.

Il donne à voir :

- Les gestes professionnels de l'enseignant ;
- La gestion du temps ;
- Les interactions : les règles de prise de parole ; les échanges en grands groupes ; les relations duelles enseignant / élève ; les interactions élèves / élèves ;
- La structuration des séances : les phases, leurs successions, leurs durées, leurs transitions ; la place de l'écrit, de l'oral, de la manipulation ; les temps individuels, collectifs, de groupes ; la fonction de chaque étape ; la part de l'activité élève ; l'évaluation ;
- La gestion de l'hétérogénéité : la prise en compte de cette hétérogénéité (différenciation pédagogique).
- Le bilan des séances : comparatif entre le prévu et le réalisé ; l'appui sur les traces et productions des élèves ; le prolongement envisagé.

Il valorise ses préparations de classe.

Il consacre aux stagiaires des moments d'échanges autour des séquences pédagogiques observées.

Il aide les stagiaires à élaborer des séances qu'ils mettront en œuvre dans la classe.

Il participe à l'analyse des séances que les étudiants auront animées.

### **3. Place du stagiaire-étudiant M1**

Le stagiaire-étudiant doit

- parvenir à établir le lien entre ce qu'il apprend en formation à l'ESPE et sa déclinaison concrète dans une classe ordinaire ;
- donner du sens aux gestes professionnels du maître formateur ;
- identifier des pratiques efficaces ;
- analyser des documents professionnels et pédagogiques ;
- élaborer des séances et les mettre en œuvre ;
- analyser sa pratique.

Préalablement à sa mise en stage, le stagiaire-étudiant est informé par l'ESPE des exigences qu'il lui appartiendra de respecter strictement durant le stage :

- assiduité et ponctualité ;
- respect des rythmes de travail et des horaires de la classe ;
- des règles en vigueur dans l'école.

Le travail réalisé pendant le stage ne se limite pas aux horaires de la classe en présence des élèves.

### **4. Encadrement du stage – rôle du maître formateur**

Pendant la période du stage, le maître formateur aide le binôme d'étudiants à analyser les situations d'apprentissages conduites auprès des élèves, à situer les objectifs d'apprentissage dans la logique des programmes de l'école, à en comprendre les enjeux, à effectuer les nécessaires mises en perspective.

À l'issue du stage, le maître formateur rédige une fiche conseil à l'attention des étudiants.

### **5. Déroulement, contenu des stages d'observation et de pratique accompagnée**

#### **➤ Stage d'observation et de pratique accompagnée (OPA) 1 (semaines 46-47)**

Les étudiants M1 sont en binôme pour deux semaines dans la classe d'un maître formateur

##### **A. Information assurée par le directeur de l'école :**

Un temps est consacré à une information dont l'objectif est d'aider l'étudiant à comprendre le fonctionnement d'une école dans ses différents aspects : projet d'école, organisation pédagogique, temps de concertation, de régulation et de formation, relation avec les parents, responsabilité de l'enseignant, aspects réglementaires, partenariats, ...

##### **B. Observation et analyse de pratique :**

Le maître formateur enseigne, les M1 observent et analysent sous la conduite du maître formateur.

##### **C. Prise en charge ponctuelle de la classe :**

- a. sous la responsabilité du maître formateur, les étudiants sont conduits à prendre en charge la classe *ponctuellement*. Limitée à de brefs essais, cette prise en charge peut prendre différentes formes : participation à l'animation d'un atelier ou d'un groupe, conduite de la phase de structuration des apprentissages, ...

- b. la durée de prise en charge de la classe par le binôme d'étudiants n'excède pas un quart de la durée du stage ;
- c. les interventions des étudiants prennent appui sur les séances observées et, plus généralement, s'inscrivent dans la dynamique de classe induite par le maître formateur.

➤ **Stage OPA 2** (semaines 03-04)

A. **Information assurée par le directeur de l'école** : voir stage 1

B. **Observation et analyse de pratique** : voir stage 1

C. **Pratique accompagnée** :

- a. sous la responsabilité du maître formateur, les étudiants prennent en charge des séquences d'enseignement qu'ils ont eux-mêmes préparés en concertation avec ce même maître formateur ;
- b. les interventions des étudiants s'inscrivent dans les programmations du maître formateur ;
- c. la durée de prise en charge de la classe par le binôme d'étudiants n'excède pas les trois quarts de la durée du stage.

### 3. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation<sup>10</sup>

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.
3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

#### COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école.

En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

<sup>10</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 paru au JO du 18 juillet 2013.

### ➤ *Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation*

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

#### *1. Faire partager les valeurs de la République*

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

#### *2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

### ➤ *Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves*

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

#### *3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

#### *4. Prendre en compte la diversité des élèves*

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

#### *5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

#### *6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

#### *7. Maîtriser la langue française à des fins de communication*

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

#### *8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier*

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

#### *9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

### *➤ Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative*

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

#### *10. Coopérer au sein d'une équipe*

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

#### *11. Contribuer à l'action de la communauté éducative*

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

#### 12. *Coopérer avec les parents d'élèves*

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

#### 13. *Coopérer avec les partenaires de l'école*

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

#### 14. *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

### **COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS**

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

#### ➤ *Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune*

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

*P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires  
et leur didactique*

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[...]

*P2. Maîtriser la langue française  
dans le cadre de son enseignement*

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[...]

➤ *Les professeurs, praticiens experts des apprentissages*

*P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement  
et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves*

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. -
- Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[...]

*P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
  - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
  - Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
  - Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

*P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Incrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

## 4. Modalités de contrôle des connaissances

### **Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF)**

**Année 2016-2017**

adoptées par le conseil de l'ESPE dans sa séance du 11 mai 2016

---

#### **Préambule**

L'objet de ce document est de définir les modalités de contrôle du niveau de maîtrise des compétences professionnelles des trois mentions (premier degré, second degré et encadrement éducatif) du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF). Ces modalités sont identiques quel que soit l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant-e est inscrit-e administrativement.

Chaque mention du master MEEF est constituée d'unités d'enseignement (UE). Chacune des UE comprend un regroupement cohérent d'enseignements qui correspond à un ensemble de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (*European Credits Transfer System*, ECTS). Cette valeur est proportionnelle au volume total des activités (cours, travaux dirigés, stage, travail personnel, mémoire, projet,...) qu'un-e étudiant-e suivant cette UE doit valider.

Le master MEEF est organisé en deux années, dénommées M1 (première année) et M2 (deuxième année). L'évaluation des enseignements est annualisée (60 ECTS/an) en M1 comme en M2. A l'issue du M1, l'étudiant-e ayant obtenu les 60 ECTS a la possibilité de s'inscrire en M2. Si elle/il est lauréat-e d'un concours de recrutement (enseignant-e ou conseiller-e principal-e d'éducation), elle/il sera étudiant-e fonctionnaire stagiaire en alternance, à mi-temps, dans un établissement scolaire "cursus lauréat". Si elle/il n'est pas lauréat-e d'un tel concours, il lui sera proposé d'intégrer un cursus adapté à sa situation "cursus non lauréat".

Le master MEEF comprend des enseignements obligatoires communs aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans les trois mentions du master MEEF (premier, second degrés et encadrement éducatif) en M1 en M2 (« tronc commun de formation») qui sont crédités de 6 ECTS en M1 et de 6 ECTS en M2.

Au total 120 ECTS sont nécessaires pour valider le master MEEF.

## **Article 1 - Inscriptions administratives et pédagogiques**

L'étudiant-e procède à une préinscription auprès de l'ESPE, examinée par une commission pédagogique interuniversitaire, puis à son inscription administrative dans l'établissement d'enseignement supérieur de son choix après avis de la commission. Cette inscription est annuelle. Après règlement des droits universitaires, une carte d'étudiant est délivrée.

**Aucune inscription administrative en Master MEEF ne peut avoir lieu au-delà du 30 septembre 2016.**

L'ESPE de l'académie de Paris procède à l'inscription pédagogique de tous les étudiant-e-s.

L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens.

## **Article 2 - Validation des unités d'enseignement (UE)**

### ***Article 2.1 Le processus d'évaluation***

- *Le contrôle du niveau de maîtrise des compétences professionnelles s'effectue selon le processus de l'évaluation continue*

Le contrôle de l'acquisition des compétences professionnelles pour chaque UE s'effectue par un processus d'évaluation continue qui engage l'assiduité des étudiant-e-s aux séances de travaux dirigés et aux stages. Cette évaluation est conçue comme un outil permettant à l'étudiant-e d'évaluer régulièrement l'acquisition progressive de ses compétences professionnelles et d'apprécier l'efficacité de son travail personnel. Elle est constituée d'épreuves dont les modalités sont portées à la connaissance de l'étudiant-e au plus tard un mois après le début des enseignements. Elle est effectuée, selon la libre appréciation de l'enseignant-e responsable de l'UE, sous forme d'interrogations écrites ou orales, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant-e, exposés,.... Elle porte sur tout ou partie des compétences à acquérir. Elle ne fait pas l'objet de convocation et n'est pas inscrite dans le calendrier des examens (à l'exception du tronc commun de formation : pour ce dernier des journées seront banalisées afin d'organiser les examens des étudiant-e-s inscrit-e-s en M1). L'évaluation peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement. De manière dérogatoire, pour les UE constituées uniquement de CM, une évaluation terminale est possible. L'UE "tronc commun de formation" est évaluée en contrôle terminal.

Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune session de rattrapage n'est organisée.

L'étudiant-e ayant un handicap peut bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : bénéfice de temps additionnel pour composer et aide pour compenser le handicap. Elle/Il doit s'adresser, dès l'inscription administrative, au service compétent de l'établissement d'enseignement supérieur concerné qui statuera.

- *Des possibilités de dispense de l'évaluation continue qui entraînent une évaluation terminale*

L'étudiant-e peut demander à être dispensé-e de contrôle continu et donc à valider tout ou partie des UE en contrôle terminal. Cette dispense, par UE, peut être accordée, sur proposition du responsable de mention pour les mentions premier degré et encadrement éducatif et du coordonnateur du parcours pour la mention second degré, par décision du directeur de l'ESPE à l'étudiant-e qui remplit les conditions réglementaires (étudiant-e-s engagé-e-s dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative, femmes enceintes, étudiant-e-s chargé-e-s de famille, étudiant-e-s engagé-e-s dans plusieurs cursus, étudiant-e-s avec handicap, artistes, sportifs/ves de haut niveau, étudiant-e-s ayant le statut d'étudiant-e entrepreneur). Ainsi, tout étudiant ayant formulé une demande de dispense de contrôle continu pour un ou plusieurs EC dans une même UE doit composer en contrôle terminal pour l'UE dans sa totalité.

L'étudiant-e concerné-e doit en faire la demande, justificatifs à l'appui, un mois au plus tard après la date de la rentrée universitaire. Si la situation de l'étudiant-e l'exige (maladie, changement de contrat de travail,...) le délai pourra être prolongé. La décision précisera les UE – ou le cas échéant les EC -pour lesquelles la dispense est accordée pour l'année universitaire.

**L'évaluation terminale** est conçue comme une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci. Elle est organisée pendant les sessions d'examen dans le respect du calendrier voté par le conseil de l'ESPE, puis par la CFVU des établissements d'enseignement supérieur porteur ou partenaires de l'ESPE de l'académie de Paris. Elle consiste en une épreuve de même type pour tous les étudiant-e-s d'un même parcours. Elle fait l'objet d'une convocation appropriée. Elle est organisée en sus des heures d'enseignement annoncées dans les maquettes des formations. La nature des épreuves peut différer suivant la session. Lorsque le processus d'évaluation terminale comprend des épreuves écrites, les copies sont corrigées de manière anonyme et doivent être consultables.

Une session de rattrapage est organisée en fin d'année universitaire.

- *Absence aux enseignements et aux épreuves*

Tant en M1 qu'en M2, l'absence non justifiée à trois jours de stage entraîne la note 0/20 à l'UE stage. L'absence non justifiée à une épreuve dans le cadre de l'évaluation continue entraîne la note 0/20 à cette épreuve ; cette note entrera dans le calcul de la note de l'UE. En cas d'absence justifiée, la note de l'UE correspond à la moyenne des notes obtenues aux épreuves passées.

La participation au conseil de l'ESPE d'un-e étudiant-e élu-e à ce conseil est considérée comme absence justifiée.

Dans le cas particulier de l'évaluation terminale, l'absence, justifiée ou non, à une épreuve entraîne la note de 0/20.

### **Article 2.2 Modalité d'évaluation des UE**

Une UE du master MEEF est validée :

- si la note de l'évaluation des compétences professionnelles de cette UE est supérieure ou égale à 10/20 ;
- après décision des jurys (sur proposition des commissions d'évaluation par parcours pour la mention second degré);
- par validation des acquis d'expérience ou des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.

Toute UE acquise confère à l'étudiant-e le nombre d'ECTS correspondants. Les UE validées le sont définitivement.

La durée de conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 des EC (Eléments Constitutifs) est de 4 ans à partir de leur obtention, dans le cadre du master MEEF.

Pour l'évaluation terminale, la note de l'UE obtenue à la session de rattrapage, se substitue à celle de la première session, même si elle est moins bonne.

A titre dérogatoire et sur proposition du coordonnateur du parcours pour la mention second degré le mémoire de master peut être rédigé dans une langue étrangère.

### **Article 3 - Validation des parcours de formation**

#### **Article 3.1 Constitution des jurys**

La loi du 8 juillet 2013 prévoit (article L. 721-3-III) : « *Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pour les formations soumises à examen dispensées dans l'école supérieure du professorat et de l'éducation et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1.* »

Des jurys par mention sont composés en début d'année universitaire. Ils ont pour attribution de statuer sur les résultats de M1, mais également sur la délivrance du diplôme en fin de M2 et du diplôme de maîtrise

en fin de M1. Pour la mention second degré, des commissions d'évaluation par parcours sont mises en place avant délibération du jury de mention.

### ***Article 3.2 Décisions des jurys et des commissions d'évaluation***

Les décisions du jury ou des commissions d'évaluation sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de partage des voix, la/le président-e dispose d'une voix prépondérante. A l'issue des délibérations, le jury ou la commission d'évaluation établit un procès-verbal signé par le/la président-e.

### ***Article 3.3 Supplément au diplôme***

Le jury arrête les éléments complémentaires qui doivent figurer dans le supplément au diplôme (annexe descriptive) annexé au diplôme de master délivré à l'étudiant-e.

### ***Article 3.4 Validation des années et du master***

Le jury décide si l'année est validée ou non. Cette validation peut se faire de plusieurs façons :

- par acquisition de toutes les UE constitutives de l'année pour 60 ECTS ;
- par compensation, lorsqu'au moins une UE n'est pas acquise, mais que la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE, éventuellement affectées de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20 (Cf. Article 3.5). Les ECTS associés aux UE non acquises de l'année sont alors acquis par compensation ;
- par attribution de points de jury, afin que la moyenne générale atteigne 10/20 (sur proposition de la commission d'évaluation pour les parcours de la mention second degré) ;
- par validation des acquis d'expérience ou des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.

Le M1 est validé lorsque l'étudiant-e a obtenu 60 ECTS. Pour l'obtention du grade de master, l'étudiant-e doit obtenir 60 ECTS supplémentaires soit 120 ECTS au total.

### ***Article 3.5 Compensation***

Conformément au texte de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des master MEEF l'enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues constitue une UE, créditée d'un minimum de 3 ECTS, non compensable.

En M1 et en M2 «cursus non lauréat» la compensation se fait entre UE de la même année.

En M2 cursus «lauréat», deux blocs de compétences sont constitués. Le premier regroupe les UE Stage et Recherche/Mémoire. Le second regroupe toutes les autres UE (à l'exception de l'UE Langue étrangère, si elle figure dans la maquette au niveau M2). Les deux blocs ne sont pas compensables entre eux. Par contre, les UE sont compensables entre elles à l'intérieur de chaque bloc.

#### **Article 4 - Délivrance du diplôme**

Le jury de diplôme se réunit en fin de deuxième année et examine la délivrance du diplôme de master dans chacune des mentions (mention premier degré, second degré ou encadrement éducatif) du master MEEF en vérifiant que l'ensemble du parcours sur les deux ans satisfait aux exigences définies dans le document d'habilitation. Il attribue une mention selon le barème suivant noté sur 20 : mentions "passable" (note au moins égale à 10 et inférieure à 12), "assez bien" (note au moins égale à 12 et inférieure à 14), "bien" (note au moins égale à 14 et inférieure à 16) et "très bien" (note au moins égale à 16).

## 5. Sigles et Acronymes

|          |                                                                                                                                                  |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AESH     | Accompagnant des élèves en situation de handicap                                                                                                 |
| APC      | Activités pédagogiques complémentaires                                                                                                           |
| ASH      | Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés                                                                                       |
| AVS      | Auxiliaire de vie scolaire                                                                                                                       |
| ASEM     | Agent spécialisé des écoles maternelles                                                                                                          |
| ATSEM    | Agent territorial spécialisé d'école maternelle                                                                                                  |
| BOEN     | Bulletin officiel de l'éducation nationale                                                                                                       |
| C2i2e    | Certificat informatique et internet de niveau 2 enseignant                                                                                       |
| CAFIPEMF | Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur – professeur des écoles maître – formateur                                                     |
| CASNAV   | Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs |
| CCA-SH   | Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap                              |
| CE       | Conseil d'école                                                                                                                                  |
| CHSCT    | Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail                                                                                       |
| CNDP     | Centre national de documentation pédagogique                                                                                                     |
| CPC      | Conseiller pédagogique de circonscription                                                                                                        |

|         |                                                                                                                                                         |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CRDP    | Centre régional de documentation pédagogique                                                                                                            |
| CAPA-SH | Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap |
| CAPSAIS | Certificat d'aptitude pédagogique spécialisé pour l'adaptation et l'intégration scolaire                                                                |
| CLEMI   | Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information                                                                                         |
| CLIN    | Classe d'initiation                                                                                                                                     |
| CLIS    | Classe d'intégration scolaire                                                                                                                           |
| DASEN   | Directeur académique des services de l'éducation nationale                                                                                              |
| EAP     | Emploi d'avenir professeur                                                                                                                              |
| ENT     | Espace ou Environnement numérique de travail                                                                                                            |
| EPLE    | Établissement public local d'enseignement                                                                                                               |
| EV      | Enfants du voyage                                                                                                                                       |
| Erasmus | Programme d'action communautaire en matière de mobilité étudiante (European community action scheme for the mobility of university students)            |
| FC      | Formation continue                                                                                                                                      |
| FLE     | Français langue étrangère                                                                                                                               |
| FLS     | Français langue seconde                                                                                                                                 |
| FLSco   | Français langue de scolarisation                                                                                                                        |
| GAPP    | Groupe d'aide psycho-pédagogique                                                                                                                        |
| IA      | Inspecteur d'académie                                                                                                                                   |
| IEN     | Inspecteur de l'Éducation nationale                                                                                                                     |
| IGEN    | Inspecteur général de l'Éducation nationale                                                                                                             |
| JO      | Journal officiel                                                                                                                                        |

|       |                                                                          |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|
| MEEF  | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation             |
| MEN   | Ministère de l'éducation nationale                                       |
| PPRE  | Programme personnalisé de réussite éducative                             |
| PPS   | Projet personnalisé de scolarité                                         |
| REP   | Réseau d'éducation prioritaire                                           |
| Rased | Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté                    |
| TBI   | Tableau blanc interactif                                                 |
| Tice  | Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement |
| ZEP   | Zone d'éducation prioritaire                                             |